



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 janvier 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le onze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le cinq janvier deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean-Pierre DETROYAT, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUUD, Justine REY, Thierry RUF, Sylvie SEYSSEL, Cédric VEYRET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Thierry NICOUUD

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Justine REY

Ordre du jour :

1. Approbation PV conseil du 30 novembre 2023
2. Délibération pour acquisition parcelles
3. Délibération pour numérotation de voies
4. Délibération pour frais de gestion du logiciel BL ENFANCE
5. Délibération pour demande de subvention de la Croix Rouge
6. Délibération pour demande de subvention Lycée Bellevue
7. Délibération pour report crédits d'investissement
8. Délibération pour participation aux frais du centre médico scolaire de Saint-Marcellin
9. Délibération pour convention d'adhésion à l'assistance du CDG sur dossier retraite
10. Délibération pour convention de coopération intercommunale réseau Pass'thèque
11. Urbanisme
12. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2024 à 19h30.

Quatre points sont ajoutés à l'ordre du jour :

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération pour signature de la convention d'entretien des appareils de défense contre l'incendie



- Délibération pour demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces ajouts à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

1. Approbation PV du 30 novembre 2023

Le PV du conseil municipal du 30 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour acquisition parcelles

M. Le Maire indique que cette acquisition de parcelles correspond à une régularisation de voirie. Pour la parcelle AB 356 d'une contenance de 12m² sur l'Impasse de la Laiterie, il s'agit d'un achat pour régulariser un chemin communal et pour la parcelle AB 359 d'une contenance de 78 m² au bord de la Départementale, c'est un achat qui va permettre de sécuriser la zone. L'achat se fera sur la base de 1€ du mètre carré.

Délibération votée à l'unanimité.

3. Délibération pour numérotation de voies

- Chemin de la Gage – M. VILLA Sébastien et Mme MARTIN Cyrielle : N° 435
- Chemin de la Gage – M. et Mme ARRO Christian et Marie Carmen : N° 445
- Chemin de la Gage – M. et Mme VALENTIN Pierre Jean et Hélène : N° 459

Délibération votée à l'unanimité.

4. Délibération pour frais de gestion du logiciel BL ENFANCE

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes et une partie de ses communes membres dont Varacieux mutualisent un outil de gestion pour les activités périscolaires et extrascolaires.

A la mise en place de cet outil, il était convenu que la Communauté de communes soit le référent de l'opération, organise les formations et le paramétrage, apporte un soutien technique aux différents utilisateurs et, par la suite, répartisse les frais par une refacturation aux communes dans le cadre d'une convention.

Les frais se répartissent de la manière suivante : pour l'année 2022-2023, le coût est de 907.81€ et pour l'année 2023-2024, le coût s'élève à 1048.47€

M.RUF et Mme GERMAIN demandent s'il est possible d'avoir une copie du contrat de maintenance et le détail des coûts.

Délibération prise à l'unanimité.

5. Délibération pour demande de subvention de la Croix Rouge

Le Maire indique que l'unité locale de la Croix Rouge de Saint-Marcellin a transmis une demande de subvention pour continuer à mener sa mission de solidarité envers la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas octroyer de subvention.

6. Délibération pour demande de subvention Lycée Bellevue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par le lycée d'enseignement agricole privé Bellevue à Saint-Marcellin afin d'aider l'établissement à proposer des outils pédagogiques novateurs au service de la qualification des jeunes.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention.

7. Délibération pour report crédits d'investissement

André ROJAT, 1^{er} adjoint, énumère les dépenses d'investissement qui n'ont pu être payées sur 2023. Il rappelle que pour pouvoir régler ces dépenses avant le vote du budget 2024, il est nécessaire que le conseil délibère pour ouvrir des crédits sur les comptes 21 et 23 dans la limite du quart des dépenses de l'année précédente.

Délibération prise à l'unanimité.

8. Délibération pour participation aux frais du centre médico scolaire de Saint-Marcellin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention de participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint Marcellin doit être renouvelée chaque année.

Ce centre a pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre élèves, parents et enseignants.

La ville de Saint-Marcellin sollicite donc, une participation financière, auprès des communes, dont sont originaires les élèves qui y sont inscrits, pour couvrir les frais de fonctionnement.

Ces frais sont calculés, en fonction des effectifs de l'école, sur la base d'un forfait de 3.70 euros par élève.

Délibération prise à l'unanimité.

9. Délibération pour convention d'adhésion à l'assistance du CDG sur dossier retraite

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion de l'Isère propose une assistance à l'instruction des demandes de retraite pour les agents relevant de la CNRACL.

M. Le Maire complète son propos en précisant que cette assistance prend la forme d'une convention et qu'une participation financière est demandée aux communes qui la sollicite en fonction de leurs besoins.

Délibération votée à l'unanimité

10. Délibération pour convention de coopération intercommunale réseau Pass'thèque

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes propose de signer une convention de coopération intercommunale s'inscrivant dans le plan de développement de la lecture publique de l'Isère 2020-2026. Cette convention vise à définir la gouvernance et le fonctionnement du réseau de lecture publique Pass'thèque.

Délibération prise à l'unanimité

11. Délibération pour signature de la convention d'entretien des appareils de défense contre l'incendie

Monsieur le Maire indique que le service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes propose d'établir une convention dans le domaine de la maintenance des appareils de lutte contre l'incendie.

Délibération votée à l'unanimité



12. Délibération pour demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la réhabilitation d'un bâtiment existant pour créer un pôle d'activité multi professionnel

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation d'un bâtiment existant pour créer un pôle d'activité multi professionnel est susceptible d'être éligible à une subvention au titre du Fonds Vert et qu'une délibération doit être prise afin de l'autoriser à déposer ce dossier de demande de dotation. Délibération prise à l'unanimité.

13. Urbanisme

Jean-Pierre DETROYAT, adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle que la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables est en cours, mais que les échéances ont été repoussées. Il indique également que la carte des aléas est en cours de modification, il était possible de faire des remarques. Une réunion a eu lieu, en préfecture, ce jour.

Jocelyne COTTE demande si une consultation des communes est prévue.

Jean-Pierre DETROYAT et M. Le Maire indiquent que non.

Jean-Pierre DETROYAT indique également que dans le cadre du PLUi, des changements de destination peuvent être opérés dans les zones agricoles, sur des bâtiments n'ayant plus de vocation agricole. Une soixantaine de bâtiments pourraient être concernés. Chaque propriétaire a été contacté.

14. Questions Diverses

- Une association Excalibur Chambaran Association souhaite domicilier son association sur la commune, souhaite pouvoir bénéficier des accès à une salle communale afin de se réunir et d'organiser ses futures manifestations et à la salle des fêtes afin de produire ces dernières, demande s'il est possible d'avoir un espace de stockage pour notre matériel : le conseil répond oui sauf pour l'espace de stockage.
- Concernant le radar pédagogique : la possibilité d'un achat reste à l'étude.
- Vitogaz vient d'envoyer un courrier indiquant que les tarifs vont rester stables sur 2024.
- Les tarifs de l'eau vont être harmonisés pour les 47 communes en 2024.
- Frelons asiatiques : une réunion est prévue à la communauté de communes avec en préparation un document pour toutes les communes.
- ACCA : besoin d'installation d'un bac à équarrissage sur la commune
- Le repas des Aînés est programmé le samedi 2 mars 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

PROCHAIN CONSEIL : Jeudi 22 février 2024 à 19h30

Le/La Secrétaire

Le Maire

